

**Ville de Bruay-La-Buissière**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UN TERRAIN NU A USAGE  
D'ESPACE-VERT OUVERT A L'USAGE DIRECT DU PUBLIC SIS RUE DES SAULES A  
BRUAY-LA-BUISSIERE ET DE SON ALIENATION**

Conformément au code de la voirie routière et notamment l'article L 141-2 et suivants et l'article R 141-4 et suivants et en exécution de l'arrêté municipal de la commune de Bruay-La-Buissière n° 2022-1326 du 8 décembre 2022 portant ouverture de l'enquête publique, il sera procédé à une enquête publique qui se déroulera du 09 janvier au 24 janvier 2023 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie, durant toute la durée de l'enquête.

Durant cette période, toute personne pourra consulter en mairie le dossier d'enquête publique relatif au déclassement du domaine public communal d'un terrain à usage d'espace-vert sis rue des Saules à Bruay-La-Buissière, ouvert au public et de son aliénation.

Les requêtes et observations pourront être consignées :

- Sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en Maison des Services,
- Par courrier à l'intention du Commissaire Enquêteur

**Maison des Services - 39 rue Pierre Bérégovoy - BP 23 - 62701 Bruay-La-Buissière.**

Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, pour la version papier, obtenir la communication partielle ou totale des dossiers de l'enquête auprès de la Mairie de Bruay-La-Buissière.

Le commissaire enquêteur sera à la disposition du public lors de ses permanences qui seront organisées en la Maison des Services les :

**Lundi 09 janvier 2023 de 8h45 à 11h45 - Salle située au rez-de-chaussée**

**Mercredi 18 janvier 2023 de 14 h00 à 17h00 - Salle située au rez-de-chaussée**

**Mardi 24 janvier 2023 de 14h00 à 17h00 - Salle située au rez-de-chaussée**

A l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire d'un mois, le commissaire enquêteur remettra à la commune son rapport et ses conclusions. A la fin de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le déclassement et la cession du terrain nu non cadastré à usage d'espace vert situé rue des Saules à Bruay-La-Buissière.

Le rapport et les conclusions seront également disponibles et consultable en la Maison des Services auprès du service urbanisme, dès leur réception et durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département du Pas-de-Calais.